POSTAUX DE PARIS

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications
SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03
CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27
Site - www.cgt-postaux.fr - E.mail : cgt.postaux@wanadoo.fr

ILS ONT OSÉ !

Il ya quelques années un agent ne passait en commission de discipline que suite à un manquement important à la déontologie ou à la probité.

Or depuis 3-4 ans, on assiste à ce que l'on est en droit une dérive des CAP-CCP de discipline. Du jour au lendemain il ne s'est plus agit de sanctionner des fautes graves et avérées mais de banales erreurs que tout agent soit susceptible de commettre dans l'exercice normal de son métier. Puis, la Poste s'en est prise aux agents dont le comportement ne convenait plus à la hiérarchie locale.

Alors qu'autrefois la majorité des problèmes ne réglant en sein du bureau par une simple remontrance verbale, un blâme ou un avertissement, c'est désormais en discipline que cela se passe. Et les sanctions infligées y sont très lourdes, arbitraires et totalement disproportionnées quant aux faits reprochés.

ECOUTE TON CHEF

Mais tout dernièrement la Poste a été encore plus loin, puisqu'elle a sanctionné un collègue pour avoir oser dire qu'il pensait de l'ouverture jusqu'à 20 h à un client et à son DET à l'occasion d'un ETC.

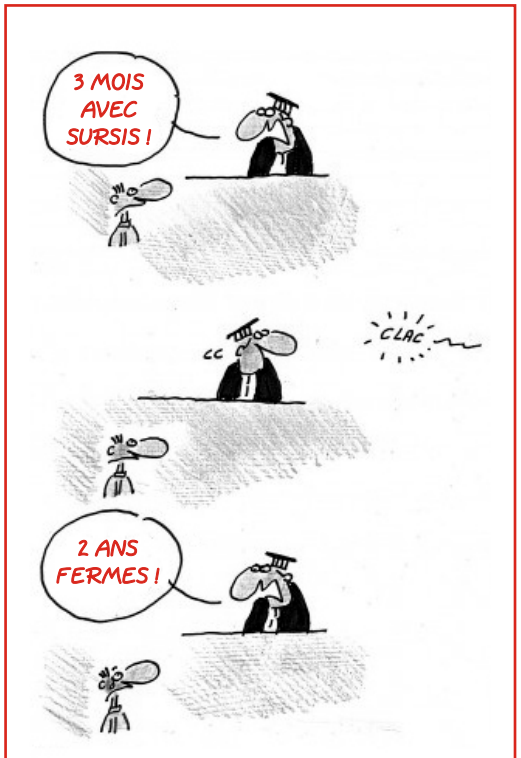

QUAND LES DIRECTEURS CLAQUENT DES DOIGTS

Dans le dossier de discipline, aux nombreuses incohérences, il lui est reproché son « *refus d'adhérer au projet d'entreprise* » et d'avoir par les propos tenus au client, « remis en cause la valorisation de l'image de la Poste » !

Comme si le RI de la Poste, le code du Travail ou même la loi faisaient obligation aux salariés d'approuver la politique de leur patron. Comme si ce n'était pas plutôt la casse du service public qui mettait à mal l'image de La Poste qu'ont les usagers.

Quant au verdict *(déplacement d'office dans un autre bureau)* il montre bien là un règlement de compte, d'un moyen pour le DET de se débarrasser d'un agent qui ne lui convient plus on est donc bien à cette occasion, ni plus ni moins, que dans le délit d'opinion et le fait du prince.

.../...

CE QUI SE CACHE DERRIÈRE TOUT ÇA

Licencier ou exclure des services pour une période pouvant aller jusqu'à 2 ans, c'est une façon comme une autre pour la Poste de faire des économies sur la masse salariale.

15 jours par ci, 6 mois par là, mises bout à bout les sanctions les sanctions peuvent représenter sur un équivalent de plusieurs s emplois supprimés.

RÉSISTER, RIPOSTER

Pour autant, avec ce jugement honteux, il n'est pas question de travailler la peur au ventre, de renier ses opinions, sa morale, son éthique, de se taire, de subir sans rien dire de crainte que…

Non ! Conscient de l'arbitraire de toutes ces sanctions et du climat que la Poste veut faire régner dans les services il nous faut absolument réagir collectivement.

Refuser ensemble le management par la terreur. Ne pas accepter l'inacceptable. Quant ce n'est pas supportable, on ne supporte plus !

Avec ESC on s'attaque à notre santé.

Avec OTT on touche à notre vie privée.

Avec les CAP-CCP conseils de discipline on s'en prend à notre dignité.

ÇA SUFFIT !

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e), déclare adhérer à la Fédération Nationale
des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications CGT
263, Rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

❑ Mme ❑ Mlle ❑ Mr NOM _____ Prénom _____
Adresse *(1)* _____
_____
Adresse Mail : _____
Bureau, Centre, Filiale, Entreprise privée *(2)* : _____
Poste ❑ Télécom ❑ Filiale ❑ Opérateur privé ❑
Grade Reclassement _____ ou Grade Reclassification _____ Classe _____ Niveau _____
Fonction _____ Indice _____
Contractuel de droit public : Grade _____ Contractuel de droit privé : Grade _____ Classe _____ Niveau _____
N° de Sécurité Sociale : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Année d'entrée aux PTT ou dans l'entreprise : _____ Date de Naissance : |_|_| |_|_| |_|_| (jour mois année)

A _____, le _____ Signature :

Je désire le prélèvement automatique de mes cotisations OUI ❑ NON ❑
Je désire participer à un stage d'accueil OUI ❑ NON ❑

❑ *Porter une croix si nécessaire*
(1) Adresse où vous désirez recevoir le Journal Fédéral Servi Gratuitement aux Adhérents - (2) Rayer la mention Inutile

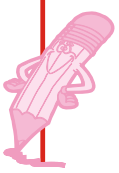

Codifications
(à remplir par le Syndicat)

Syndicat Dept :
Bureau :
Grade :
Poste ❑
Télécom ❑
Catégorie :
SG ❑
DAT ❑
Cial Gest ❑
Technique ❑
Cadres ❑
Retraités ❑
CFA/CFC/CPA ❑
DOM ❑

Paris, le 19 Mars 2010